

## **CRFPA**

Pièces pour la constitution de votre dossier à déposer lors de votre **inscription EN LIGNE**.

Tout dossier incomplet sera refusé.

| Attestation d'acquittement à la Contribution Vie Étudiante (via le CROUS).  |
|---|
| Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour,)   |
| Photocopie de l'attestation de réussite (ou du diplôme) <u>et</u> du relevé de notes de maîtrise en droit ou d'un diplôme intermédiaire de maîtrise d'un master en droit ou en sciences juridiques ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'arrêté du 21/03/2007 <u>ou</u> l'attestation d'inscription en M1 pour l'année en cours. |
| Pour tout diplôme étranger: Copie du diplôme exigé pour accéder à une profession juridique règlementée dans l'État où il a été obtenu, avec attestation délivrée par les autorités compétentes (gouvernementales ou universitaires). L'IEJ étudiera chaque dossier individuellement pour vérifier son acceptabilité.                |
| Photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours ou du certificat de scolarité <u>en cas d'inscription</u> <u>parallèle</u> .  |
| Photocopie du <b>relevé de notes du baccalauréat</b> <u>pour une 1<sup>ère</sup> inscription à Paris-Saclay</u> . Si étudiant non titulaire du baccalauréat français, photocopie du dernier relevé de notes sur lequel figure le n° INE attribué par sa dernière faculté.   |
| Attestation d'assurance responsabilité civile où votre nom figure, couvrant l'année universitaire.  |
| Fiche « Matières envisagées pour les cours » (fiche pédagogique) dûment complétée et signée.  |
| Bordereau de signature, droit à l'image et réseau des diplômés dûment complété.   |
| 1 photo d'identité conforme aux normes officielles.   |
| Photocopie de l'attestation de participation à la JAPD/JDC pour les étudiants de moins de 25 ans.   |
| Pour les boursiers, copie de l'attestation d'attribution de bourse du CROUS.  |

Toute demande d'annulation doit être faite dans les 30 jours à compter de votre inscription et dans la limite du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'examen.